Image not found or type unknown

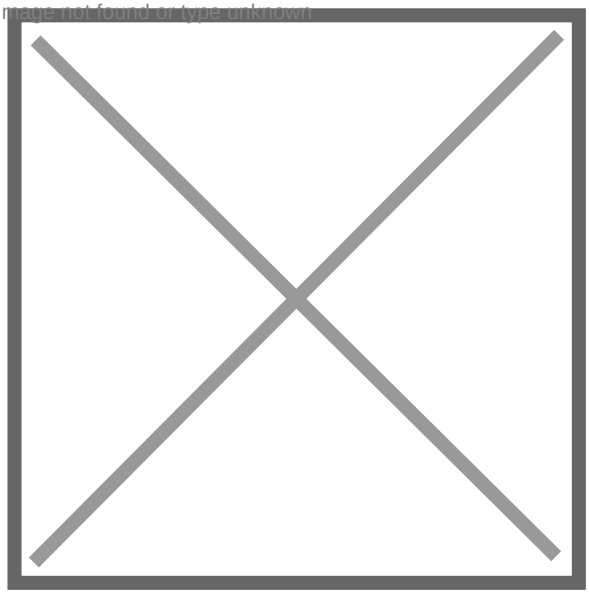

Droit a la propriete ou recuperer son achat de propriete

Par **bruowing**, le **07/05/2009** à **18:55**

Bonjour,je suis proprietaire depuis 1 an maitenantd une ancienne maison,le jour de l achat je me suis aperçu sur le cadastre que la petite maison qui etait ds mon jardin et qui colle au voisin etait sur ma propriete,j ai tout de suite demandé au notaire comment ça se faisait que le voisin ai fait sa cuisine a l interieur,et qu elle ne m etait pas ouverte;il me dit qu il me vend la maison comme ça et c est tout.
ce voisin qui etant un entrepreneur en maçonneriem a toujours dit que cet dite petite maison lui appartenait;apres enquete je me suis procuré l acte de vente de sa maison et me suis rendu compte que la superficie etait seulement egale a sa maison sans ma petite maison que je voudrait recupere.
question es ce que je me lance en l attaquant por recupere mon achat ou je me couche, d avance merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés